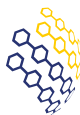


Partie de la boîte à outils sur

# LES DROGUES FESTIVES ET CRIMINALITÉ



Comprendre  
le phénomène



**EUCPN**  
EUROPEAN CRIME PREVENTION NETWORK

**EU**  
**20**  
**20**  
**HR**

“

Le présent document vise à comprendre la relation entre les drogues festives et la criminalité, et plus particulièrement les risques associés aux sorties. Le terme « drogues festives » ne fait pas référence à une composition pharmacologique spécifique, mais désigne plutôt les drogues utilisées dans l'intention de créer ou d'exacerber des expériences récréatives, qu'il s'agisse de substances légales ou illégales.

”

# REMERCIEMENTS

Cette publication n'aurait pas pu exister sous sa forme actuelle sans l'avis de spécialistes en la matière de toute l'UE. Nous tenons donc à remercier les membres du REPC d'avoir partagé des informations sur la situation dans leur État membre en répondant à notre questionnaire. Nous souhaitons également exprimer notre gratitude aux professionnels suivants pour avoir pris le temps de participer à un entretien et de nous faire part de leurs commentaires :

- Mme Mariàngels Duch, European Institute of Studies on Prevention - IREFREA, Espagne
- M. Jochen Schrooten, VAD, Belgique
- Mme Shawny Vanhoutteghem, VAD, Belgique
- M. Jakob Demant, Université de Copenhague, Danemark
- Dr Eamon Keenan, National Social Inclusion Office - Health Services Executive, Irlande
- Mme Nicki Killeen, National Social Inclusion Office - Health Services Executive, Irlande
- Mme Renata Šarkanė, Département de lutte contre la drogue, le tabac et l'alcool, Lituanie
- Mme Rūta Gedminienė, Département de lutte contre la drogue, le tabac et l'alcool, Lituanie
- Dr Matej Sande, Université de Ljubljana, Slovénie
- M. Rüdiger Schmolke, SONAR, Allemagne
- M. Nicklas Kartengren, Club Health Sweden, Suède
- Mme Smilja Bagarić, Institut croate pour la santé publique, Croatie
- Mme Josipa-Lovorka Andreić, Institut croate pour la santé publique, Croatie

## Citation

REPC (2021). Drogues festives et criminalité : comprendre le phénomène Dans le cadre de la boîte à outils du REPC sur la criminalité liée à la drogue. Bruxelles : REPC

## Mentions légales

Le contenu de cette publication ne reflète pas nécessairement l'opinion officielle d'un État membre de l'UE ou d'une agence ou institution de l'Union européenne ou des Communautés européennes.

## Auteur

Mme Chadia Dehbi,  
Chargée de recherche,  
Secrétariat du REPC

Dans le cadre du projet  
« Secrétariat du REPC »,  
Mars 2021, Bruxelles



Avec le soutien financier  
du Fonds pour la sécurité  
intérieure de l'Union  
européenne - Police

**Tous les documents qui constituent la boîte à outils  
du REPC sur les drogues festives et criminalité peuvent  
être téléchargés à l'adresse**

<https://eucpn.org/toolbox-partydrugsandcrime>

# TABLE DES MATIÈRES

|           |  |           |
|-----------|--|-----------|
|           | <b><u>Remerciements</u></b>  | <b>3</b>  |
|           | <b><u>Avant-propos</u></b>   | <b>6</b>  |
| <b>01</b> | <b><u>Les « party drugs » ou drogues festives</u></b>                      | <b>8</b>  |
|           | Un nom qui en dit long .....   | 8         |
|           | Les usagers de drogues récréatives, un groupe hétérogène .....             | 11        |
| <b>02</b> | <b><u>Les risques dans les lieux de divertissement</u></b>                 | <b>14</b> |
|           | Usage récréatif versus usage problématique de drogues et toxicomanie ..... | 16        |
|           | Entre amis, on partage .....   | 18        |
| <b>03</b> | <b><u>L'importance du lieu de divertissement par rapport à l'usage</u></b> | <b>22</b> |
|           | D'une pratique de niche à une pratique généralisée .....                   | 23        |
|           | Mettre l'accent sur l'environnement .....                                  | 27        |
|           | Point de vue des parties prenantes .....                                   | 28        |
|           | Industrie du spectacle .....   | 28        |
|           | Traitement de la toxicomanie et services de santé .....                    | 29        |
|           | Maintien de l'ordre .....  | 29        |
|           | <b><u>Conclusions et recommandations</u></b>                               | <b>31</b> |
|           | <b><u>Endnotes</u></b>   | <b>36</b> |
|           | <b><u>Bibliographie</u></b>  | <b>40</b> |



# **AVANT-PROPOS**

Ce document a été rédigé à la lumière de la présidence croate du REPC. La Croatie justifie son choix de se concentrer sur la consommation de drogues dans les milieux festifs comme suit :

*« Dans le domaine de la prévention du crime, la présidence se concentre sur la criminalité liée aux drogues festives. Ces dernières années, les « party drugs », ou drogues festives, sont devenues de plus en plus populaires auprès des jeunes usagers de drogues. Ce sont précisément les jeunes qui sont susceptibles d'expérimenter et de consommer les nouvelles drogues du marché. Outre la criminalité liée à la production, à la distribution, à la détention et à l'achat de drogues festives, différents types de crimes se répandent parmi les usagers de drogues, tels que le vandalisme, les infractions routières, les crimes et délits contre les biens et les comportements violents. »*

En général, les auteurs d'infractions sont plus susceptibles de consommer des drogues et les usagers de drogues sont plus susceptibles de commettre des délits. Toutefois, comme il existe des différences entre la consommation de drogues à des fins récréatives et l'usage problématique de drogues, ainsi qu'entre les divers groupes cibles d'usagers de drogues et les types de crimes, il convient d'apporter davantage de nuances. Plusieurs catégories sont utilisées pour définir les crimes liés à la drogue. Ce document se concentre principalement sur la prévention des crimes psychopharmacologiques et de certaines infractions à la législation sur les stupéfiants en tant que conséquences négatives de la fréquentation de lieux de divertissement et de la consommation de drogues dans ces milieux. L'objectif de ce document est de comprendre le phénomène des drogues festives et son lien avec la criminalité.

En Europe, la consommation de drogues est principalement abordée d'un point de vue sanitaire. Néanmoins, le groupe cible de ce document est constitué de divers acteurs du secteur de la justice pénale : les décideurs politiques, les praticiens de la prévention du crime et les services répressifs.

Ce document est l'une des quatre parties de la boîte à outils sur le thème de la criminalité liée à la drogue.

- Drogues festives et criminalité : comprendre le phénomène
- Drogues festives et criminalité : des approches efficaces
- Cryptomarchés et drogues : l'activité criminelle expliquée
- Cryptomarchés et drogues : recommandations tirées d'un modèle de barrière

# 01 LES « PARTY DRUGS » OU DROGUES FESTIVES

---

## Un nom qui en dit long

Il est difficile de donner une définition précise à l'expression « drogues festives », étant donné que cette catégorie ne fait pas référence à une composition pharmacologique spécifique. Cette catégorie fait plutôt référence aux « *drogues utilisées dans l'intention de créer ou d'exacerber des expériences récréatives* » et souligne la place de choix qu'occupent ces drogues lors d'activités récréatives.<sup>1</sup> Par conséquent, cette catégorie de drogues ne peut être ramenée à une simple liste dans la mesure où la popularité des substances varie selon l'époque et le milieu. Ce qui compte, c'est l'intention et la particularité psychoactive, et non la composition ou le statut juridique d'une substance.<sup>2</sup>



« Au départ, l'expression « dance drugs » était utilisée pour décrire les drogues prises par les gens lorsqu'ils dansaient dans des rave-parties ou des événements acid house. À la fin des années 1990, la terminologie est passée de « dance drugs » à « club drugs », car les gens prenaient de la drogue dans les boîtes de nuit et pas seulement dans des fêtes dans des entrepôts désaffectés et dans des rave-parties, en plein air et non autorisées. [...] Ce changement reflétait également l'élargissement de la palette des drogues consommées le week-end en boîte de nuit, les « dance drugs » secondaires (telles que la kétamine, le cannabis, le GHB/GBL et le Viagra) venant s'ajouter, à partir de la fin des années 1990, aux « dance drugs » primaires (ecstasy, amphétamines et LSD) des débuts de l'acid house et des rave-parties, dans le but principal, non pas d'exacerber les sensations pendant la danse, mais de renforcer ou d'atténuer les « dance drugs » primaires. [...] Plus récemment, notamment en dehors du Royaume-Uni, l'expression « party drugs », ou drogues festives, a été privilégiée en raison de l'élargissement des lieux de consommation de ces drogues en dehors des boîtes de nuit, tels que les festivals, les fêtes sur la plage ou dans les maisons, les after, et les soirées détente. L'expression « faire la fête » a également évolué et est devenue un euphémisme pour parler de la consommation de drogues festives. »<sup>3</sup>

La référence à un nouveau modèle de consommation nous livre une autre explication. Les drogues récréatives, sous forme d'alcool et de cannabis, sont utilisées depuis toujours dans notre société. À partir des années 1990, un nouveau modèle est apparu, dans lequel les gens consommaient des drogues de synthèse le week-end en faisant la fête. Une fois la fête et le week-end terminés, la plupart d'entre eux retournaient à leurs activités habituelles et la semaine de travail reprenait. Dans ce contexte, l'expression « drogues festives » prend tout son sens.<sup>4</sup> Cependant, aujourd'hui, il n'est plus possible de prêter cette consommation

à un moment, un lieu ou une population spécifique, comme nous l'expliquerons plus loin.

En outre, la question de savoir si l'expression « drogues festives » est en soi souhaitable fait l'objet de vifs débats. Certains sont d'avis que la formulation n'est pas idéale car elle donne aux drogues une connotation positive, ce qui complique la tâche si on ne veut pas que les drogues soient prises à la légère. Un terme plus antagoniste serait plus judicieux.<sup>5</sup> D'autres les appellent « club drugs » ou « drogues stimulantes ». Quoi qu'il en soit, nombreux sont ceux à éviter l'expression « drogues festives » et à préférer parler de « lieux de divertissement » et de « risques dans des contextes récréatifs ». D'autant plus que c'est souvent le cadre qui requiert avant tout l'attention, et seulement dans un second temps la consommation de drogues.<sup>6</sup>

L'alcool est la drogue de prédilection dans toutes les fêtes et tous les événements musicaux<sup>7</sup> et il pose un sérieux problème en termes de risques liés aux sorties, tels que les problèmes de santé, les questions de sécurité et les nuisances publiques.<sup>8</sup> Le « binge drinking » (ou biture express) et le « pre-loading » (consommation d'alcool avant une soirée) sont deux modes particuliers de consommation d'alcool qui sont préoccupants. Bien que les jeunes aient tendance à boire moins fréquemment que les adultes, ils tendent à boire davantage dans un laps de temps plus court.<sup>9</sup> La deuxième drogue la plus populaire est clairement le cannabis, que l'on retrouve dans différents contextes musicaux et festifs.<sup>10</sup> La MDMA (ecstasy) et la cocaïne se partagent la troisième place. La MDMA est toutefois légèrement plus prisée en raison de son prix et de sa facilité d'utilisation.<sup>11</sup> Les amphétamines (speed) sont moins populaires que la cocaïne, mais plus souvent utilisées que les méthamphétamines ou le GHB. La kétamine n'était pas tellement courante au début des études de prévalence, mais sa popularité ne cesse de croître depuis peu.<sup>12</sup> Les nouvelles substances psychoactives, bien qu'elles fassent l'objet d'une attention particulière, sont pour l'instant plutôt marginales en termes de présence.<sup>13</sup>

Dans l'ensemble, les usagers de drogues constituant un groupe hétérogène et les tendances en matière de consommation pouvant apparaître pour disparaître aussitôt, il est nécessaire d'effectuer des recherches supplémentaires, et ce fréquemment, afin d'obtenir un tableau plus détaillé de la consommation de drogues.<sup>14</sup> Par ailleurs, la prévalence varie entre les États membres de l'Union européenne.

Les nouvelles substances psychoactives (**NSP**) constituent une catégorie particulière et hétéroclite d'un large éventail de drogues qui ne sont pas contrôlées par le droit international relatif aux drogues. Malheureusement, le marché des NSP est très dynamique.<sup>15</sup> De plus, l'expression synonyme « designer drugs » met en évidence l'objectif des producteurs de concevoir la substance de telle sorte qu'elle ne soit pas soumise aux lois anti-drogues.<sup>16</sup> Dans l'ensemble, l'utilisation des NSP est relativement faible par rapport aux drogues réglementées. Toutefois, ces substances ne sont pas seulement problématiques d'un point de vue juridique, mais aussi d'un point de vue sanitaire car elles peuvent causer de graves préjudices, en particulier auprès des usagers de drogues à haut risque.<sup>17</sup> D'une part, le contenu et le dosage réels des NSP peuvent ne pas correspondre aux attentes de l'utilisateur.<sup>18</sup> D'autre part, le rythme rapide auquel les substances sont créées fait qu'il est difficile pour les professionnels de la santé de se tenir à jour et de réagir de manière appropriée en cas d'urgence.<sup>19</sup>

## Les usagers de drogues récréatives, un groupe hétérogène

Si l'on en croit le cliché concernant les caractéristiques démographiques des auteurs d'infractions liées à la drogue et des usagers de drogues, il s'agirait là d'« outsiders » opérant en marge de la société. Ce stéréotype est largement répandu par les médias d'information et de divertissement et est renforcé par les actions des forces de l'ordre et de la justice pénale. Néanmoins, de nouvelles recherches empiriques et de grandes enquêtes sur la criminalité suggèrent que les consommateurs, les vendeurs, les transactions et le marché de la drogue lui-même existent dans toutes les couches de la société.<sup>20</sup>

Par conséquent, au sein de la catégorie plus large des usagers de drogues récréatives, il existe différents sous-groupes, avec leur propre culture ou du moins certaines caractéristiques qui nécessitent une approche adaptée.<sup>21</sup> Tout d'abord, il y a le grand groupe des « clubbers ». Ce groupe n'est pas homogène, il recouvre toutes les tranches d'âge et toutes les classes sociales.<sup>22</sup> La cohorte des 30-40 ans est celle qui augmente le plus rapidement. Néanmoins, le groupe des moins de 30 ans est le plus important et le plus vulnérable aux effets nocifs de la drogue en raison de son inexpérience, d'une plus faible tolérance, d'une propension aux comportements à risque et d'un indice de masse corporelle plus faible. Il est, de surcroît, plus difficile de les atteindre par des approches préventives ou de réduction des risques en raison du faible taux de contact avec les services de santé. Aujourd'hui, ils sont submergés par les informations disponibles en ligne, mais leur niveau de compréhension est faible. Le nombre d'occasions permettant aux usagers de drogues de parler ou de s'informer sur ces substances, sans craindre d'être jugés, est en diminution, ce que l'on peut non seulement imputer à une baisse de financement des approches de prévention ou de réduction des risques, mais également, semble-t-il, à une consommation intergénérationnelle moindre. En effet, les différentes générations (et donc des personnes avec différents degrés d'expérience) consomment moins ensemble. L'absence de « mentor » entrave davantage encore l'acquisition de connaissances. Tous ces facteurs font que ce groupe est parfois quelque peu ignorant sur des aspects tels que la puissance des substances, les risques d'overdose ou de polytoxicomanie. Les moins de 30 ans sont, par conséquent, plus exposés aux dangers potentiels de l'usage de drogues.<sup>23</sup>

En outre, il existe d'autres sous-groupes qui méritent un traitement distinct. Les « jeunes », à savoir les jeunes usagers de drogues de moins de 18 ans, ont souvent une expérience limitée des sorties en général, de la consommation d'alcool ou d'autres substances psychoactives. À cela il faut ajouter que, en raison de leur jeune âge, ils peuvent avoir un sens des responsabilités moins élevé. Les festivaliers<sup>24</sup> présentent des caractéristiques qui méritent une attention particulière. Les ressortissants étrangers peuvent ne pas connaître la législation en vigueur dans un pays donné ou l'existence d'initiatives de prévention ou de réduction des risques parce qu'ils sont peut-être habitués à des politiques plus restrictives. Ou encore, lorsqu'un festival s'étend sur plusieurs jours, la consommation répétée de substances, éventuellement associée à l'épuisement, peut entraîner des problèmes de santé.<sup>25</sup> La communauté LGBTIQ+ constitue également un groupe cible distinct.<sup>26</sup> Une enquête menée par l'Autorité nationale chypriote de lutte

contre les dépendances a révélé que près de 20 % de la population LBGTIQ+ a déclaré avoir consommé des drogues pour améliorer son expérience sexuelle au moins une fois dans sa vie.<sup>27</sup> Enfin, les usagers problématiques deviennent de plus en plus la cible des services de traitement de la toxicomanie. Comme nous le verrons plus loin, les lieux de loisirs nocturnes exercent une certaine attraction sur les personnes qui font un usage problématique de la drogue. Dans de nombreux cas, d'autres problèmes sociaux constituent la base de cette relation préjudiciable avec la consommation de drogue.<sup>28</sup>

# 02 LES RISQUES DANS LES LIEUX DE DIVERTISSEMENT

Les sorties sont associées à toute une série de risques. Nous pouvons distinguer deux grandes catégories bien qu'elles ne soient pas exhaustives et présentent des chevauchements : les problèmes sanitaires et sociaux et la criminalité liée à la drogue. À côté des problèmes de santé tels que les pertes de conscience, les blessures involontaires, les rapports sexuels non protégés, les lésions cérébrales et l'addiction, il existe également des problèmes sociaux possibles tels que les comportements agressifs et les nuisances publiques.<sup>29</sup> Par nuisances publiques liées à la drogue, on entend les comportements problématiques dans les espaces publics, tels que les nuisances auditives et visuelles, le fait de traîner dans un espace public, les agressions et l'ivresse publique. En revanche, la manière de distinguer les nuisances publiques liées à la drogue des nuisances publiques générales n'apparaît pas clairement.<sup>30</sup>

En général, les auteurs d'infractions sont plus susceptibles de consommer des drogues et les usagers de drogues sont plus susceptibles de commettre des délits.<sup>31</sup> Toutefois, comme il existe des différences entre la consommation de drogues à des fins récréatives et l'usage problématique de drogues, et entre les divers groupes cibles d'usagers de drogues et les types de crimes, il convient d'apporter davantage de nuances. L'EMCDDA utilise quatre catégories pour définir la criminalité liée à la drogue :

- Crimes psychopharmacologiques
- Crimes économiques compulsifs
- Crimes systémiques
- Infractions à la législation sur les stupéfiants<sup>32</sup>

| Les risques dans les lieux de divertissement   |   |
|--|---|
| <b>Problèmes sanitaires et sociaux</b>   | <b>Criminalité liée à la drogue</b>   |
| Problèmes de santé   | Crimes psychopharmacologiques   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>- perte de conscience</li> <li>- blessure involontaire</li> <li>- rapports sexuels non protégés</li> <li>- lésions cérébrales</li> <li>- addiction</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- violence</li> <li>- agression sexuelle</li> </ul>  |
| Problèmes sociaux  | Infractions à la législation sur les stupéfiants  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>- nuisance publique</li> <li>- comportement agressif</li> <li>- rapports sexuels regrettés par la suite</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>- consommation</li> <li>- détention</li> <li>- conduite sous l'emprise de stupéfiants</li> <li>- trafic</li> </ul> |

Les crimes psychopharmacologiques et les infractions à la législation sur les stupéfiants sont les plus pertinents pour ce qui est des lieux de divertissement et des risques dans ces milieux. Avec les crimes économiques compulsifs, les crimes psychopharmacologiques constituent la majorité des crimes liés à la drogue. Les crimes psychopharmacologiques<sup>33</sup> sont commis sous l'influence d'une substance psychoactive, conséquence d'une consommation aiguë ou chronique. Aucune drogue ne possède des propriétés criminogènes universelles. Dans tous les cas, le comportement est également influencé par des facteurs individuels et environnementaux. La consommation de substances psychoactives peut toutefois déclencher certains effets qui, à leur tour, peuvent conduire à des comportements indésirables ou criminels tels que des comportements agressifs et violents, des rapports sexuels regrettés par la suite, des agressions sexuelles ou des nuisances publiques. L'on retrouve parmi ces effets l'agitation, la peur ou la paranoïa, les sautes d'humeur brutales, la désinhibition, les distorsions cognitives et une altération du jugement. Non seulement ces effets augmentent les risques d'adopter certains comportements, mais ils augmentent également la probabilité d'être victime d'actes violents, comme dans le cas d'une agression sexuelle où la victime est sous l'influence de substances.<sup>34</sup>

Aucune drogue ne possède des propriétés criminogènes universelles. Néanmoins, la violence est plus fortement associée à l'intoxication alcoolique. L'usage de cocaïne et d'amphétamines peut également être associé à la violence, mais la corrélation est plus ténue. En revanche, la consommation de cannabis est susceptible de réduire les comportements violents et agressifs.<sup>35</sup>

Les infractions à la législation sur les stupéfiants sont des crimes commis en violation de la législation sur les stupéfiants (et autres législations connexes). Ces infractions absorbent une part importante des ressources dont disposent les acteurs de la justice pénale et du maintien de l'ordre. Selon le pays et sa législation, ces infractions comprennent l'usage, la détention et le trafic de drogues illicites. La conduite sous l'emprise de stupéfiants peut également être définie comme une infraction à la législation sur les stupéfiants.<sup>36</sup>

Par ailleurs, la consommation occasionnelle, risquée ou problématique de substances psychoactives ou la dépendance peuvent également avoir des conséquences sociétales. L'usage de drogues peut entraîner des coûts directs en termes d'accidents de la route ou de criminalité, mais il existe également des coûts indirects possibles en termes de pertes de productivité dues à des maladies ou à des décès. En Belgique, des recherches ont estimé ces coûts à 1,2 % du produit intérieur brut. Près de la moitié de ces coûts sont liés à l'alcool.<sup>37</sup>

## **Usage récréatif versus usage problématique de drogues et toxicomanie**

En 2016, l'ONUDC a estimé qu'environ 12 % des personnes ayant consommé des drogues au cours de l'année écoulée souffraient de troubles liés à l'usage de drogues.<sup>38</sup> En ce qui concerne l'usage de drogues visant à améliorer les expériences récréatives, il est nécessaire de faire la distinction entre l'usage récréatif, l'usage problématique de drogues et la toxicomanie.<sup>39</sup> L'usage récréatif de drogues peut être défini comme une consommation visant exclusivement à s'amuser et qui n'entraîne pas de conséquences négatives pour l'utilisateur. En outre, cet usage de drogues à des fins récréatives se limite aux temps de loisirs et n'a pas d'incidence sur le fonctionnement normal de l'utilisateur au travail, à l'école ou dans la vie de famille.<sup>40</sup> Néanmoins, dans certains cas, l'usage récréatif évolue vers une consommation occasionnelle dangereuse. Dans ces cas, l'interaction de facteurs liés à la substance (par exemple, une composition inhabituelle), à



l'intention (les attentes de l'utilisateur) ou au cadre (les caractéristiques propres à la boîte de nuit ou à l'événement) peut entraîner des problèmes de santé ou de sécurité tels qu'une perte de conscience, des lésions cérébrales, des blessures involontaires ou des rapports sexuels non protégés.<sup>41</sup> La polytoxicomanie est fréquente chez de nombreux usagers de drogues dans les lieux de divertissement.<sup>42</sup> Un fêtard peut commencer la soirée en buvant de l'alcool dans un bar, puis consommer de la cocaïne, avant de se rendre à une fête où il va prendre une pilule d'ecstasy, pour enfin terminer la nuit avec du cannabis pour se calmer. Cette combinaison de plusieurs substances psychoactives constitue un danger pour la santé de l'individu et peut compromettre sa sécurité.<sup>43</sup>

En cas d'usage problématique de drogues, l'utilisateur est moins capable de fonctionner normalement et éprouve des difficultés à s'acquitter de ses obligations à l'école, au travail ou au sein de la vie de famille. Aucun facteur ne peut à lui seul expliquer pourquoi une personne bascule dans un usage problématique de drogues ou même tombe dans la toxicomanie et une autre pas.<sup>44</sup> L'EMCDDA explique comment le début de l'usage de substances est principalement déterminé par des facteurs environnementaux, tels que la disponibilité et aussi, mais dans une moindre mesure, par des caractéristiques personnelles telles que l'âge et l'expérience. Ces caractéristiques personnelles influencent également la poursuite ou non de la consommation, ainsi que les facteurs environnementaux et les caractéristiques pharmacologiques de la substance psychoactive en question. La composition pharmacologique aura assurément une influence significative, avec les facteurs personnels et environnementaux, sur l'apparition de problèmes de santé, émotionnels ou sociaux.<sup>45</sup> Il est clair que cela ne dépend pas du type de drogue, mais de la dépendance de la personne et d'éventuels problèmes sous-jacents.<sup>46</sup> L'usage de drogues à des fins récréatives et l'usage problématique de drogues peuvent être considérés comme un continuum, seulement séparés par une frontière ténue. Les utilisateurs peuvent basculer peu à peu d'un côté à l'autre.<sup>47</sup>



## Entre amis, on partage

Dans les événements de dance music, les gens ressentent souvent une forte connexion entre eux. Les effets empathogènes par exemple de l'ecstasy, comme l'amour, la connexion avec autrui, l'excitation ou l'attraction physique, contribuent certainement à cette atmosphère. L'altruisme et la réciprocité sont monnaie courante. Une cigarette, un chewing-gum ou un bonbon peuvent être proposés à un étranger ou bien échangés avec lui. Il n'est pas rare non plus que des conversations démarrent spontanément, que les uns aident les autres à se relever, ou que des personnes échangent autour d'un verre.<sup>48</sup>

Pour ceux qui n'en ont jamais fait l'expérience, c'est une réalité difficile à saisir. Dès lors, les personnes extérieures telles que les décideurs politiques ou les services de police peuvent avoir du mal à en comprendre l'impact sur les personnes présentes dans ces lieux de divertissement.<sup>49</sup> Ceci est également pertinent dans le contexte des enquêtes de police. Des recherches ont montré que certains actes innocents lors d'événements dance, tels que décrits ci-dessus, sont souvent mal interprétés par les forces de police qui y voient du trafic de drogues.<sup>50</sup> Souvent, les usagers se préparent et s'approvisionnent en prévision d'une fête bien à l'avance. Autrement dit, ils ne devront pas acheter de drogues sur place. Si de la drogue change de mains, c'est souvent dans un esprit de partage entre amis plutôt que de vente dans l'intention de faire des profits.<sup>51</sup> En outre, lorsque l'on assiste à un événement en groupe, on a pour habitude de remettre tous les comprimés/drogues à une même personne afin de minimiser le risque de se faire prendre. Bien entendu, lorsque cette personne se fait prendre par la police, le volume de drogues en sa possession dépasse la quantité acceptée pour un usage personnel.<sup>52</sup>

L'accessibilité des drogues pour les consommateurs dépend fortement des effets psychoactifs, des modes de consommation et de la mesure dans laquelle la drogue est ancrée dans des sous-cultures et des contextes sociaux particuliers.<sup>53</sup> Les drogues illicites destinées à exacerber l'expérience de la fête sont généralement acquises dans l'environnement immédiat de l'usager : amis, voisins, collègues ou membres de la famille. Seule une minorité déclare s'approvisionner auprès de « vrais trafiquants de drogue ». Les <sup>54</sup>pairs sont un facteur d'influence important. Les pairs recommandent un dealer ou rassurent sur la prise de tel ou tel comprimé. En outre, il arrive souvent qu'une personne d'un réseau social assume le rôle de fournisseur lorsque les sources habituelles

ne sont pas disponibles, par exemple en raison de la pandémie de COVID-19.<sup>55</sup> Tout comme les usagers de drogues, les vendeurs de drogues récréatives sont souvent eux-mêmes consommateurs et sont présents dans toutes les couches de la société. Ils ne se perçoivent pas comme des trafiquants lorsqu'ils vendent de la drogue à leurs amis, à leur famille ou à leurs connaissances. Les transactions ont lieu de préférence dans des endroits tels que la maison de quelqu'un et rarement dans la rue.<sup>56</sup>

Néanmoins, il existe des usagers, même s'ils sont minoritaires, qui se procurent de la drogue sur place ou à proximité des clubs, des discothèques ou des festivals.<sup>57</sup> On ne sait pas très bien quelle est la taille de cette minorité. Une enquête menée en Lituanie fait état de 12 % dans les lieux de divertissement en général,<sup>58</sup> tandis qu'une enquête en Irlande fait état de 33 % dans le cadre de festivals.<sup>59</sup> Plus les politiques sont strictes à l'entrée des festivals, plus les gens chercheront à acheter de la drogue sur place.<sup>60</sup>

Les trafiquants locaux ont un avantage sur les non locaux, car ils disposent d'un capital social précieux en termes de réseau d'amis et de relations et ont l'expérience de la vie nocturne urbaine et des boîtes de nuit. Ils connaissent le contexte culturel et social spécifique, notamment les lieux où se déroulent les rave-parties et autres événements musicaux underground.<sup>61</sup> À l'exception des points de vente situés à proximité des lieux de divertissement, la vente de drogues à des fins récréatives se fait rarement dans la rue.<sup>62</sup> De plus, rien n'indique que des vendeurs abordent de potentiels clients qui leur sont inconnus. L'initiative unidirectionnelle souligne à nouveau l'importance du réseau social.<sup>63</sup>

Les îles ou les lieux dédiés à la fête et qui sont généralement envahis par les touristes en haute saison sont une tout autre histoire. Dans ces cas, il est probable que des organisations criminelles soient impliquées dans le marché de la drogue, y compris au niveau de la vente au détail. Les hors-bord exportent du cannabis depuis l'Afrique du Nord vers la côte sud de l'Espagne. De là, il est ensuite distribué à travers l'Espagne et le reste de l'UE.<sup>64</sup> En Croatie également, des signalements font état de l'implication possible d'organisations criminelles britanniques dans un marché ouvert de drogues illicites.<sup>65</sup> En Bulgarie, la stratégie nationale de lutte contre la drogue 2020-2021 s'articule autour de deux axes. L'un d'entre eux concerne les efforts déployés en matière de trafic de stupéfiants. La police mène fréquemment des opérations spécialisées, au cours desquelles les stations et les boîtes de nuit sont inspectées.<sup>66</sup>

## Illustration de la vente de drogues festives dans un cadre récréatif : le marché de l'ecstasy en Grèce

Il existe deux schémas parallèles en Grèce. Dans le schéma « *continental* », la jeunesse grecque locale constitue la clientèle du marché. Dans le schéma des « *stations balnéaires* », les clients sont de jeunes touristes d'Europe occidentale. La Crète, Corfou et Rhodes sont des exemples de lieux de villégiature populaires en Grèce, où les jeunes Britanniques et Néerlandais constituent la majorité de la clientèle et où des aménagements sont effectués pour répondre aux besoins de ce groupe. En raison de la forte présence de ces ressortissants, le schéma des « *stations balnéaires* » équivaut presque à une importation des marchés de l'ecstasy britannique et néerlandais en Grèce.<sup>67</sup>

Dans le cas de la Grèce, il arrive que des acteurs clés de l'industrie locale de la vie nocturne, tels que les propriétaires de clubs, les organisateurs professionnels de fêtes ou les DJ, soient directement ou indirectement impliqués dans le marché de l'ecstasy en tant qu'importateurs ou négociants de niveau intermédiaire.<sup>68</sup> Dans ce cas, on peut distinguer quatre types de vendeurs d'ecstasy au détail.

1. Tout d'abord, nous avons les *vendeurs, qui n'ont pas d'autre raison d'être dans les lieux de divertissement que de vendre*.<sup>69</sup>
2. Le deuxième groupe est celui des *usagers-vendeurs*, qui concerne essentiellement le schéma « *continental* ». <sup>70</sup> Ce profil correspond à ce que Dorn appelle le « *dealer caritatif* », c'est-à-dire les jeunes qui vendent à leurs pairs, lesquels sont souvent des amis et des connaissances. La fourniture de ces drogues est étroitement liée à la vie sociale. Le plaisir que procure la consommation de la drogue et le contexte qui l'entoure est bien plus important que le profit. Même lorsque le nombre de petites transactions est élevé.<sup>71</sup>
3. Enfin, les employés-vendeurs, très répandus dans le schéma des stations balnéaires, constituent le troisième groupe. Ces personnes travaillent dans les établissements des stations mentionnées ci-dessus et occupent des fonctions telles que distributeurs de prospectus ou animateurs. Les vendeurs jouent également un rôle, souvent en déterminant qui peut et qui ne peut pas vendre dans certains établissements.<sup>72</sup>

4. Le quatrième groupe est celui des *vacanciers-vendeurs*, qui relèvent eux aussi du schéma « stations balnéaires ». La principale raison de la présence de ces jeunes dans les stations grecques est d'y passer leurs vacances. Le fait qu'ils aient la possibilité de vendre de l'ecstasy est un bonus supplémentaire. Bien que, dans certains cas, ils apportent en Grèce des drogues provenant de leur pays d'origine, ils se distinguent des importateurs par la nature irrégulière et opportuniste de leurs actions.<sup>73</sup>

# 03

## L'IMPORTANCE DU LIEU DE DIVERTISSEMENT PAR RAPPORT À L'USAGE

---

On peut différencier plusieurs types de lieux de divertissement. Un grand festival de musique qui a lieu une fois par an, comme « Tomorrowland », est soumis à des conditions différentes de celles des rave-parties et autres fêtes underground. De même, la vie nocturne quotidienne, qui se compose de petits clubs, de discothèques, de lounges, de bars dansants et de lieux de vie nocturne, diffère à son tour d'un cadre de vacances composé de discothèques, de lounges et de lieux de villégiature remplis de jeunes touristes venus passer du bon temps. Dans les lieux de divertissement, la prévalence de la consommation de drogues varie selon le type d'établissement, le type de musique et le type de groupes cibles.<sup>74</sup>

## D'une pratique de niche à une pratique généralisée

L'usage de drogues et les activités récréatives sont liés l'un à l'autre depuis la naissance du concept de « culture 'jeune' » dans les années 1960. Plus tard, au cours des années 1980 et 1990, l'avènement de la musique électronique a favorisé l'essor des substances MDMA et amphétamines, utilisées respectivement dans l'ecstasy et le speed.<sup>75</sup> La house music trouve son origine dans les boîtes de nuit gays et noires de Chicago et de Detroit.<sup>76</sup> Dans l'ensemble, le développement de la scène techno s'est poursuivi dans certaines régions d'Europe et est resté un phénomène essentiellement européen au cours des premières décennies.<sup>77</sup> À l'origine, la scène dance était une niche, et l'usage de drogues de synthèse était limité à cette scène.<sup>78</sup>

Même si l'usage de drogues à des fins récréatives est étroitement lié à la contre-culture, il ne s'y limite plus. La consommation de ces substances dans le but d'exacerber les expériences récréatives se généralise de plus en plus.<sup>79</sup> De même que les sorties et la consommation de substances psychoactives pour améliorer l'expérience récréative ne se limitent plus aux fêtes le week-end.<sup>80</sup> Aujourd'hui toute une série de contextes sociaux sont de bonnes occasions : prendre un verre en semaine avec des amis dans un bar après le travail, une pré-fête chez quelqu'un, une fête privée, un festival ou un séjour sur une île de la fête...<sup>81</sup>

Avec une popularité croissante dans les années 90, les drogues synthétiques sont devenues une part de plus en plus importante de la culture « jeune » en général. Dans une certaine mesure, on pourrait parler de normalisation en ce sens que leur consommation dépasse s'étend au-delà d'une sous-culture. Pourtant, les recherches ne sont pas parvenues à un consensus quant à savoir si un usage raisonnable de drogues récréatives de nos jours peut être considéré ou non comme faisant partie intégrant de la culture « jeune ». D'autant plus que l'usage de drogues et les usagers de drogues varient considérablement. Il est donc plus sûr de parler de « normalisation différenciée ».<sup>82</sup>

Dans plusieurs pays de l'UE, les préférences musicales et le choix des lieux de représentation s'avèrent être des indicateurs fiables de la consommation de drogues dans les lieux de divertissement. Les personnes qui aiment faire la fête, et donc fréquenter les clubs, les événements de musique dance ou les festivals de musique, sont plus accoutumés à la drogue.<sup>83</sup>

À l'origine, les recherches sur l'usage de drogues dans certains milieux musicaux étaient souvent axées sur la scène de la musique électronique et elles ont permis d'établir que les « club drugs » typiques telles que la MDMA, la cocaïne et les amphétamines sont monnaie courante dans ces milieux. Néanmoins, des recherches supplémentaires ont été menées en Belgique sur le spectre plus large des scènes musicales, telles que le rock, les musiques du sud et le funk, en plus de l'électronic dance music. Lorsque l'on s'enquiert des préférences musicales, les catégories se recoupent : le fait de préférer un type de musique n'exclut pas le fait d'aimer d'autres types de musique.<sup>84</sup> Les résultats de cette enquête auprès des personnes présentes dans plusieurs lieux de divertissement ont révélé des tendances qui confirment certaines présomptions clichés. Ceux qui aiment la dance music sont nettement plus susceptibles de consommer du cannabis, de la MDMA et de la cocaïne, tandis que, dans le cas des fans de musique rock, il existe une corrélation négative avec la consommation de cocaïne. Aucun lien n'a pu être trouvé entre la préférence pour la musique du sud ou le funk et la consommation de drogues illicites.<sup>85</sup> L'alcool est la drogue de prédilection dans toutes les fêtes et tous les événements musicaux.<sup>86</sup>



## Voyage de vacances

Depuis 2000, le tourisme s'est considérablement développé. Cela est dû en partie aux billets d'avion bon marché, aux forfaits vacances attrayants et à la diminution des contrôles aux frontières. Il s'agit là de facteurs sous-jacents importants à la forte mobilisation des jeunes. Les voyages chez les jeunes représentent une part de marché grandissante dans l'industrie du tourisme. Avec la mondialisation et la professionnalisation accrues de l'industrie du divertissement,<sup>87</sup> qui dans certains cas considère les lieux de loisirs comme un produit commercial, cela pourrait conduire à des situations dangereuses et des scènes de bacchanales. L'industrie du divertissement vend l'image de fêtes incroyables. La consommation excessive et irresponsable de substances psychoactives, en particulier d'alcool, y est encouragée. Dans de nombreux lieux de villégiature, les boissons alcoolisées sont disponibles 24 heures sur 24. Lorsque les bars ferment, les nightclubs sont ouverts et lorsque ceux-ci ferment, il y a toujours d'autres endroits où boire. Cela se traduit également dans les stratégies de marketing de certains voyagistes qui vendent des vacances avec des phrases d'accroche telles que « Réveillez-vous dans le mauvais hôtel » ou « Pour la gueule de bois du siècle ». La presse à scandales alimente encore cette idée en publiant des articles sensationnalistes sur les incidents qui se produisent sur les îles de la fête, comme les « sex-for-drinks » (boissons en échange de rapports sexuels).<sup>88</sup>

Avec cette liberté relativement récente, il est courant en Europe que les jeunes traversent les frontières pour assister à des événements de la vie nocturne. Il peut s'agir simplement de tourisme de la drogue (fréquentation des coffee shops) ou de la participation à un grand festival de musique.<sup>89</sup> D'autres destinations populaires sont les capitales « de la fête » comme Ibiza, Amsterdam, Athènes, Berlin ou Mykonos.<sup>90</sup> Ces lieux constituent une catégorie à part de lieux de divertissement et requièrent une attention particulière en ce qui concerne l'usage de substances psychoactives pour améliorer les expériences récréatives et les risques liés à la fête.<sup>91</sup> Ce n'est pas que certains lieux géographiques attirent la présence des drogues festives ou leur consommation. Cela dépend de ce qu'ils ont à offrir et de ce pour quoi ils sont connus,<sup>92</sup> par exemple des heures d'ouverture plus longues dans les lieux de

vie nocturne, des drogues moins chères ou le sentiment que l'application de la loi est moins stricte ; ce sont là les principales motivations aux voyages ayant pour but de faire la fête.<sup>93</sup>

La période des vacances peut être assimilée à une période d'excès et d'expérimentation. Les personnes travaillant dans l'industrie de la vie nocturne peuvent également jouer un rôle important de facilitateur lorsqu'il s'agit de créer l'atmosphère hédoniste qui domine sur les îles de la fête. Ce sont elles qui ont la capacité d'influencer le comportement des touristes et de promouvoir la consommation d'alcool et de drogues.<sup>94</sup>

Bien que cette forme de tourisme permette d'engranger des bénéfices, elle a aussi des conséquences négatives pour les communautés locales. Une communauté qui est envahie par des touristes fêtards doit faire face à de nombreuses formes de nuisance publique. En outre, ce tourisme entraîne des changements dans le mode de vie des habitants, par exemple une augmentation de la consommation locale de drogues ou une augmentation du nombre de mineurs au sein de la population locale qui fréquentent les discothèques à un âge précoce. De plus, une pression croissante est exercée sur les services sociaux et de santé publique. Les aides de base nécessitent souvent davantage de ressources en raison de la barrière de la langue ou une assistance à la collecte d'argent pour le retour au pays.<sup>95</sup>

## **Impact de la COVID-19 sur les drogues festives**

Bien que la production de drogues de synthèse se poursuive, la demande, notamment pour une utilisation dans des cadres récréatifs, a diminué en raison de mesures de sécurité spécifiques à la COVID-19, telles que la fermeture de l'industrie de la vie nocturne et l'annulation des festivals de musique.<sup>96</sup>

## Mettre l'accent sur l'environnement

Plusieurs arguments plaident en faveur d'une concentration des interventions principalement sur les milieux, et pas seulement sur l'usage en soit de drogues festives. Comme mentionné précédemment, la consommation de drogues est plus fréquente chez les personnes qui fréquentent régulièrement des lieux de divertissement, par opposition à la population générale. Néanmoins, les comportements à risque englobent un éventail de comportements beaucoup plus large que le seul usage de drogues.<sup>97</sup> Les risques liés aux sorties se posent dans et autour des lieux de divertissement. Il est donc préférable de parler des lieux récréatifs et des risques dans ces milieux plutôt que de limiter la discussion à l'usage de drogues festives.<sup>98</sup>

Un autre argument en faveur de la priorité à accorder aux lieux récréatifs est l'importance de ces lieux dans la vie des jeunes et l'impact qu'ils ont sur leur socialisation. Dans cette perspective, le lieu récréatif est considéré comme l'un des domaines clés pour la socialisation des jeunes, à côté du cadre scolaire ou familial. Le milieu festif et ses acteurs influencent le développement de valeurs, de normes et d'habitudes en matière de sécurité, comme la consommation de drogues, les relations sexuelles, la conduite automobile, la violence... De plus, dans notre société actuelle, les jeunes ont plus de temps et de ressources à consacrer aux loisirs que par le passé et le milieu festif et le secteur concerné se font toujours plus créatifs pour attirer les jeunes. Pour toutes ces raisons, les lieux récréatifs doivent faire l'objet d'une attention suffisante afin d'assurer la sécurité des jeunes et de contribuer positivement à leur socialisation.<sup>99</sup>

En outre, lorsque l'objectif est de provoquer un changement positif de comportement, il est préférable d'avoir des efforts ciblés. Dans l'ensemble, pour sensibiliser efficacement, le message doit avoir une signification immédiate et la source du message doit également être digne de confiance.<sup>100</sup> Sur ce sujet, il est utile de s'adresser aux jeunes dans le cadre d'une fête plutôt qu'à l'école ou à la télévision. D'autre part, les professionnels actifs dans et autour de la vie nocturne récréative façonnent le milieu. À cet égard, ils sont idéalement placés pour avoir un impact constructif sur la socialisation des jeunes et pour transmettre un message unifié encourageant un comportement responsable et sûr.<sup>101</sup>

## Point de vue des parties prenantes

Les professionnels des lieux de divertissement ou opérant autour sont des parties prenantes des milieux récréatifs et des risques qui y sont associés, en raison des décisions qu'ils prennent et des actions qu'ils entreprennent ou non. Il existe plusieurs catégories de parties prenantes, allant des acteurs privés comme l'industrie du spectacle elle-même aux entités publiques telles que les services sociaux et les forces de l'ordre. Ces parties prenantes ont leur propre point de vue sur la consommation de substances psychoactives dans les lieux récréatifs et sur les risques qui existent dans ces contextes.<sup>102</sup> Dans le cas de l'industrie du spectacle, c'est un moyen de gagner sa vie ; en ce qui concerne les services de traitement de la toxicomanie, sortir peut présenter un risque de problèmes de santé et du point de vue des services répressifs, les lieux récréatifs sont une concentration potentielle de crimes psychopharmacologiques et d'infractions à la législation sur les stupéfiants.<sup>103</sup>

### Industrie du spectacle

L'industrie du spectacle a un impact direct sur la forme que prennent les lieux de divertissement et sur la façon dont les participants vivent les événements. Les propriétaires et gérants de nightclubs, les DJ, le personnel des bars ou les distributeurs de prospectus sont des exemples de parties prenantes de cette catégorie.<sup>104</sup> Le secteur propose des divertissements et des loisirs. L'objectif est souvent de briser brièvement la routine des jeunes et à les mettre dans un état d'esprit festif grâce à un jeu bien coordonné de lumière, de musique, d'images et de messages. Dans ce contexte, les substances psychoactives sont un puissant catalyseur qui leur permet de faire la transition et d'atteindre l'état d'esprit souhaité.<sup>105</sup> Dans l'ensemble, compte tenu de son influence sur les lieux de divertissement, l'industrie du spectacle est un partenaire essentiel de toute approche préventive solide visant à minimiser les risques dans ces milieux.

Cependant, le fait qu'une contre-culture soit devenue plus courante a un impact sur la commercialisation et la professionnalisation de l'industrie du divertissement. Dans certains cas, cette contre-culture est en contradiction avec les intérêts économiques. Chaque fois que l'industrie du spectacle voit dans ces lieux de divertissement de simples espaces de consommation et des produits permettant de générer des profits, ces environnements risquent de devenir très dangereux.<sup>106</sup>

## Traitement de la toxicomanie et services de santé

Du point de vue du traitement de la toxicomanie et des services de santé, les lieux de divertissement sont des lieux de convergence importants : c'est dans ces milieux que se développent les modes de consommation de drogue. Les lieux de divertissement contiennent deux groupes d'usagers de drogues récréatives. Le premier groupe d'usagers a un rapport à la drogue relativement sûr dans l'ensemble. Ils ont un emploi et une vie stable. Le second groupe peut être accablé sur plusieurs fronts à la fois, comme le décrochage scolaire, les problèmes familiaux, les problèmes de santé mentale, les violences physiques... En plus de ces fardeaux, ou à cause d'eux, les individus appartenant à ce groupe peuvent avoir un usage problématique de la drogue.<sup>107</sup> Pour ce deuxième groupe, les lieux de divertissement sont en quelque sorte un refuge où il est plus facile de nouer des liens sociaux. En ce qui concerne le traitement de la toxicomanie et les services de santé, ce groupe cible est plutôt difficile à atteindre car il a tendance à attendre trop longtemps avant de demander de l'aide et a peur d'être jugé.<sup>108</sup>

Au sein des services de traitement de la toxicomanie, on constate un glissement passant d'interventions traditionnelles à des interventions ciblées sur les usagers problématiques, c'est-à-dire d'une approche primaire vers une approche secondaire. Bien que l'approche traditionnelle sur place reste importante pour soutenir le premier groupe d'usagers de drogues récréatives, il est nécessaire d'adopter une autre approche pour soutenir le second groupe problématique d'usagers de drogues sous la forme de traitements et de conseils. L'idée est de conseiller les usagers de drogues qui ont des problèmes liés à la consommation de drogues récréatives en combinaison avec d'autres problèmes.<sup>109</sup> Une intervention secondaire est nécessaire pour éviter qu'une situation non problématique ne se transforme en une situation problématique.<sup>110</sup>

## Maintien de l'ordre

D'un acteur tel que les forces de l'ordre, on pourrait s'attendre à une perspective essentiellement répressive vis-à-vis des risques dans les lieux de divertissement. Le travail ne manque pas pour faire respecter la loi sur la criminalité liée à la drogue dans les milieux festifs.<sup>111</sup> Lorsque les fêtards sont trop intoxiqués, la police peut être amenée à réagir à des plaintes pour nuisance publique, violence ou agression sexuelle et à appliquer la législation sur les drogues en matière de consommation,

de détention et de vente. De même, vis-à-vis de la conduite sous l'emprise de stupéfiants, les services de police préviennent également les graves dommages causés par les accidents de la route, en installant des points de contrôle sur les routes autour des grands événements ou des lieux de vie nocturne.

Toutefois, de nombreuses forces de police se sont transformées en services de police, ce qui implique un travail plus proactif, davantage de prévention, une plus grande proximité et une collaboration plus étroite avec la communauté au service de laquelle ils se trouvent.<sup>112</sup> Il est important que les services de police soient perçus par les fêtards comme étant fiables et accessibles. Les personnes dans le besoin, tout particulièrement, devraient pouvoir compter sur la police sans craindre des répercussions négatives.<sup>113</sup>

Les services de police, bien que jouant un rôle important, ne sont qu'un acteur parmi tant d'autres. De même, les ressources à la disposition des services de police sont considérables, mais pas suffisantes. Les différents acteurs de la prévention doivent donc travailler ensemble et mettre leurs ressources en commun.<sup>114</sup> Les interventions du point de vue de la santé ne sont pas nécessairement en conflit avec le point de vue de l'application de la loi.<sup>115</sup> Par exemple, après avoir saisi des paquets dangereux de substances illicites, les services de maintien de l'ordre peuvent, en collaboration avec les services de traitement de la toxicomanie, avertir les usagers de drogues des contaminants potentiels présents dans les substances ou de la forte puissance de la substance, qui peut être associée à un risque accru d'overdose.<sup>116</sup>

# CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

Le présent document vise à comprendre la relation entre les drogues festives et la criminalité, et plus particulièrement les risques associés aux sorties. Le terme « drogues festives » ne fait pas référence à une composition pharmacologique spécifique, mais désigne plutôt les drogues utilisées dans l'intention de créer ou d'exacerber des expériences récréatives, qu'il s'agisse de substances légales ou illégales.

La plupart des usagers de drogues dans les lieux de divertissement ont un rapport à la consommation de substances relativement sûr et récréatif. Néanmoins, une interaction malheureuse de facteurs liés à la substance, à l'utilisateur ou au contexte donne lieu à une consommation occasionnelle à risque ou entraîne pour certains une consommation de substances problématique dans des cadres festifs. Dans ces cas, les personnes qui consomment des drogues vivent ou provoquent des situations à risque dans les lieux récréatifs.

Les problèmes de santé, les nuisances publiques, la violence ou la conduite sous l'emprise de stupéfiants sont autant de conséquences négatives possibles de l'usage de substances psychoactives dans le cadre de fêtes. En effet, une approche préventive solide de l'usage (problématique) de drogues dans les lieux de divertissement aura également un effet préventif sur les risques dans les lieux récréatifs, y compris les problèmes sanitaires et sociaux et le problème de la criminalité liée à la drogue.

La consommation de « drogues festives » se développe dans des milieux plus grand public. Les lieux récréatifs sont des lieux importants pour la socialisation des jeunes et influencent le développement de valeurs, de normes et d'habitudes en matière de sécurité, par exemple vis-à-vis de la consommation de drogues, des rapports sexuels, de la conduite automobile, de la violence, etc. Il est donc recommandé d'axer les interventions principalement sur les lieux de divertissement, et pas seulement sur l'usage de drogues en lui-même.



Plusieurs approches d'intervention dans les lieux de divertissement sont examinées dans

REPC (2020). Drogues festives et criminalité : des approches efficaces  
Dans le cadre de la boîte à outils du REPC sur la criminalité liée à la drogue.  
Bruxelles : REPC.

Enfin, une fois reconnue l'importance des lieux de divertissement, il convient de reconnaître l'impact de plusieurs parties prenantes sur la sécurité des lieux récréatifs. Chaque partie prenante a ses propres responsabilités et perspectives. Lorsque ces éléments sont réunis, il est possible de parvenir à une approche plus globale des risques dans les milieux récréatifs, grâce à la perspective large et à la grande variété des interventions.

# SUR LES DROGUES FESTIVES ET CRIMINALITÉ

**La plupart des usagers de drogues dans les lieux de divertissement ont un rapport à la consommation de substances relativement sûr et récréatif.**

**Mais ces substances peuvent poser des problèmes sanitaires et sociaux et peuvent également conduire à la criminalité liée à la drogue.**

## CES EFFETS SECONDAIRES INDÉSIRABLES PEUVENT ÊTRE ÉVITÉS



GRÂCE À DES EFFORTS CIBLÉS POUR OBTENIR UN CHANGEMENT DE COMPORTEMENT POSITIF

- > cibler les jeunes dans le cadre de fêtes plutôt qu'à l'école ou à la télévision
- > le message doit avoir une signification immédiate et être digne de confiance



EN AXANT LES INTERVENTIONS AVANT TOUT SUR LES LIEUX DE DIVERTISSEMENT, ET PAS SEULEMENT SUR L'USAGE DE DROGUES EN LUI-MÊME



PAR LE BIAS D'UNE COLLABORATION ÉTROITE ENTRE LES PARTIES PRENANTES : INDUSTRIE DU DIVERTISSEMENT, MAINTIEN DE L'ORDRE, SERVICES DE TRAITEMENT DE LA TOXICOMANIE ET SERVICES DE SANTÉ

- > les professionnels actifs dans et autour de la vie nocturne récréative peuvent influencer le milieu
- > ensemble, ces différents acteurs offrent une grande perspective pour aider à résoudre les problèmes et à produire un large éventail d'interventions

**Ensemble, faisons en sorte que la fête se déroule en toute sécurité.**

Pour en savoir plus, consultez notre boîte à outils : <https://eucpn.org/toolbox-partydrugsandcrime>.



# ENDNOTES

- 1 Anita Lavorgna, Internet-Mediated Drug Trafficking: Towards a Better Understanding of New Criminal Dynamics, *Trends in Organized Crime* 17 (2014), 251.
- 2 Rüdiger Schmolke, SONAR, Allemagne, entretien individuel, 19 novembre 2020.
- 3 Henry Fisher et Fiona Measham, Night Lives : Reducing Drug-Related Harm in the Night Time Economy, x : Groupe parlementaire multipartite pour la réforme de la politique des drogues, 67.
- 4 Rüdiger Schmolke, op. cit.
- 5 Mariàngels Duch, European Institute of Studies on Prevention – IREFREA, Espagne, entretien individuel, 19 novembre 2020.
- 6 Rüdiger Schmolke, op. cit.
- 7 Tina Van Havere, Wat Is Recreativeel Druggebruik En Welke Cijfers Bestaan Hierover in Vlaanderen? Een Overzicht Vanuit Gezondheidsperspectief, *Cahiers Politiestudies* 3:52 (2019), 17.
- 8 Ibid., 18.
- 9 Elena Gervilla et al., Adolescents' Alcohol Use in Botellon and Attitudes Towards Alcohol Use and Prevention Policies, *International Journal of Environmental Research and Public Health* 17:3885 (2020), 1.
- 10 Van Havere, Wat Is Recreativeel Druggebruik En Welke Cijfers Bestaan Hierover in Vlaanderen? Een Overzicht Vanuit Gezondheidsperspectief, 18.
- 11 Ibid.
- 12 Ibid.
- 13 Ibid.
- 14 Eamon Keenan et Nicki Killeen, National Social Inclusion Office - Health Services Executive, Irlande, entretien en duo, 17 novembre 2020.
- 15 EMCDDA et Europol, EU Drug Markets Report, Luxembourg : Office des publications de l'Union européenne, 2019, 178.
- 16 EMCDDA et Europol, EU Drug Markets Report, Luxembourg : Office des publications de l'Union européenne, 2016, 144.
- 17 EMCDDA et Europol, EU Drug Markets Report, 188.
- 18 ONUDC, Market Analysis of Synthetic Drugs. Amphetamine-Type Stimulants, New Psychoactive Substances, Vienne : ONUDC, 2017, 10.
- 19 A. Pourmand et al., Designer Drugs: Review and Implications for Emergency Management, *Human and Experimental Toxicology* 37(1) (2018), 100.
- 20 Mike Salinas, The Unusual Suspects: An Educated, Legitimately Employed Drug Dealing Network, *International Criminal Justice Review* 28:3 (2018), 227-8.
- 21 Matej Sande, Université de Ljubljana, Slovénie, entretien individuel, 17 novembre 2020 et Eamon Keenan et Nicki Killeen, National Social Inclusion Office, Irlande, entretien en duo, 17 novembre 2020.
- 22 Eamon Keenan et Nicki Killeen, op. cit.
- 23 Fisher et Measham, Night Lives: Reducing Drug-Related Harm in the Night Time Economy, 24.
- 24 Joris Van Damme et Jochen Schrooten, Leidraad Voor Een Evenwichtig Alcohol- En Drugbeleid Voor Festivals, Bruxelles : VAD, 2020, 19.
- 25 Ibid.
- 26 Eamon Keenan et Nicki Killeen, op. cit.
- 27 Questionnaire du REPC sur les drogues festives dans les États membres de l'UE, octobre 2020.
- 28 Matej Sande, op. cit.
- 29 EMCDDA, Responding to Drug Use and Related Problems in Recreational Settings, Lisbonne : EMCDDA, 2012.
- 30 Lieven Pauwels et al., The Social Prevention of Drug-Related Crime (Socprev), Bruxelles : Belspo, 2018, 6.

- 31 EMCDDA, Drugs and Crime — a Complex Relationship, *Drugs in focus* 16 (2007).
- 32 Ibid.
- 33 Pauwels et al., The Social Prevention of Drug-Related Crime (Socprev), 4.
- 34 EMCDDA, Drugs and Crime — a Complex Relationship.
- 35 Ibid.
- 36 Ibid.
- 37 Van Havere, Wat Is Recreatieel Druggebruik En Welke Cijfers Bestaan Hierover in Vlaanderen? Een Overzicht Vanuit Gezondheidsperspectief, 22.
- 38 Ibid., 12.
- 39 Ibid., 1.
- 40 Ibid., 14.
- 41 EMCDDA, Responding to Drug Use and Related Problems in Recreational Settings.
- 42 Fisher et Measham, Night Lives: Reducing Drug-Related Harm in the Night Time Economy, 22.
- 43 Eamon Keenan et Nicki Killeen, op. cit.
- 44 Ibid.
- 45 EMCDDA, European Prevention Curriculum: A Handbook for Decision-Makers, Opinion-Makers and Policy-Makers in Science-Based Prevention of Substance Use, Luxembourg : Office des publications de l'Union européenne, 2019, 37.
- 46 Jakob Demant, Université de Copenhague, Danemark, entretien, 16 novembre 2020.
- 47 Van Havere, Wat Is Recreatieel Druggebruik En Welke Cijfers Bestaan Hierover in Vlaanderen? Een Overzicht Vanuit Gezondheidsperspectief, 15.
- 48 Ton Nabben et Gjalte Jörn Peters, Ecstasy En Rituele Interactie Op Dancefestivals, *Cahiers Politiestudies* 3:52 (2019), 49.
- 49 Ibid.
- 50 Ibid., 50.
- 51 Ibid.
- 52 Eamon Keenan et Nicki Killeen, op. cit.
- 53 Monica Massari, Ecstasy in the City: Synthetic Drug Markets in Europe, *Crime, Law & Social Change* 44 (2005), 8.
- 54 Salinas, The Unusual Suspects, 229.
- 55 Eamon Keenan et Nicki Killeen, op. cit.
- 56 Massari, Ecstasy in the City: Synthetic Drug Markets in Europe, 6.
- 57 Ibid., 13.
- 58 Renata Šarkanė, Département de lutte contre la drogue, le tabac et l'alcool, Lituanie, entretien écrit, décembre 2020.
- 59 Eamon Keenan et Nicki Killeen, op. cit.
- 60 Jochen Schrooten et Joris Van Damme, Waarom Een Zerotolerancedrugbeleid Voor Festivals Niet (Goed) Werkt, *Cahiers Politiestudies* 3:52 (2019).
- 61 Massari, Ecstasy in the City: Synthetic Drug Markets in Europe, 13.
- 62 Ibid., 6.
- 63 Georgios A. Antonopoulos, Georgios Papanicolaou, et Mark Simpson, Entertainment Starts with an E: The Ecstasy Market in Greece, *Trends in Organized Crime* 13 (2010), 42.
- 64 Mariàngels Duch, op. cit.
- 65 Josipa Lovorka-Andreić et Smilja Bagarić, Institut croate pour la santé publique, Croatie, entretien en duo, 15 décembre 2020.
- 66 Questionnaire du REPC sur les drogues festives dans les États membres de l'UE, octobre 2020.
- 67 Antonopoulos, Papanicolaou, et Simpson, Entertainment Starts with an E: The Ecstasy Market in Greece, 36.
- 68 Ibid.
- 69 Ibid., 37.
- 70 Ibid.

- 71 Nicholas Dorn, Karim Murji, et Nigel South, *Traffickers: Drug Markets and Law Enforcement*, London: Routledge, 1992, 10.
- 72 Antonopoulos, Papanicolaou, et Simpson, *Entertainment Starts with an E: The Ecstasy Market in Greece*, 37.
- 73 Ibid.
- 74 EMCDDA, *Developments in Drug Use within Recreational Settings*, Lisbonne : EMCDDA, 2006, 39.
- 75 Peter Tossmann, Susan Boldt, et Marc-Dennan Tensil, *The Use of Drugs within the Techno Party Scene in European Metropolitan Cities*, *European Addiction Research* 7 (2001), 2.
- 76 Fisher et Measham, *Night Lives: Reducing Drug-Related Harm in the Night Time Economy*, 16.
- 77 Tossmann, Boldt, et Tensil, *The Use of Drugs within the Techno Party Scene in European Metropolitan Cities*, 2.
- 78 Eamon Keenan et Nicki Killeen, op. cit.
- 79 Ibid.
- 80 Matej Sande, op. cit.
- 81 Eamon Keenan et Nicki Killeen, op. cit.
- 82 Nabben et Peters, *Ecstasy En Rituele Interactie Op Dancefestivals*, 52.
- 83 Van Havere, *Wat Is Recreatieeel Druggebruik En Welke Cijfers Bestaan Hierover in Vlaanderen? Een Overzicht Vanuit Gezondheidsperspectief*.
- 84 La « Dance music » comprend la house, la house progressive, la techno, l'électro, la drum & bass, la trance Goa et la trance. La « musique rock » comprend le rock, le surf rock, le métal, le hardcore et la musique pop. La « musique du sud et le funk » comprennent la salsa, la musique latine et le R&B, le hip-hop et le rap, le disco, le reggae et le ragga.
- 85 Van Havere, *Wat Is Recreatieeel Druggebruik En Welke Cijfers Bestaan Hierover in Vlaanderen? Een Overzicht Vanuit Gezondheidsperspectief*, 5-6.
- 86 Ibid., 17.
- 87 EMCDDA, *Responding to Drug Use and Related Problems in Recreational Settings*.
- 88 Mariàngels Duch, op. cit.
- 89 EMCDDA, *Responding to Drug Use and Related Problems in Recreational Settings*, 7.
- 90 Ibid.
- 91 Ibid., 8.
- 92 Ibid., 11.
- 93 Ibid., 8.
- 94 Danielle Kelly, Karen Hughes, et Mark Bellis, *Work Hard, Party Harder: Drug Use and Sexual Behaviour in Young British Casual Workers in Ibiza, Spain*, *International Journal of Environmental Research and Public Health* 11 (2014), 1052.
- 95 EMCDDA, *Responding to Drug Use and Related Problems in Recreational Settings*.
- 96 EMCDDA et Europol, *EU Drug Markets: Impact of COVID-19*, Luxembourg : Office des publications de l'Union européenne, 2020, 21.
- 97 EMCDDA, *Responding to Drug Use and Related Problems in Recreational Settings*.
- 98 Rüdiger Schmolke, op. cit.
- 99 Amador Calafat et al., *Cultural Mediators in a Hegemonic Nightlife Opportunities for Drug Prevention. Opportunities for Drug Prevention*, Palma de Majorque : IREFREA, 2004.
- 100 Réseau européen de prévention de la criminalité, *Awareness Raising Never Hurt Anyone, Did It, Mythbuster*, Bruxelles : REPC, 2020.
- 101 Calafat et al., *Cultural Mediators in a Hegemonic Nightlife Opportunities for Drug Prevention. Opportunities for Drug Prevention*.
- 102 EMCDDA, *Responding to Drug Use and*

- Related Problems in Recreational Settings,  
5.
- 103 Ferry Goossens et Joris Van Damme, Muziekfestivals En Druggebruik. Een Drugsvrije of Pragmatische Aanpak?, *Cahiers Politiestudies* 52:3 (2019), 115.
- 104 Calafat et al., *Cultural Mediators in a Hegemonic Nightlife Opportunities for Drug Prevention. Opportunities for Drug Prevention*, 16.
- 105 Ibid., 56.
- 106 Nabben et Peters, Ecstasy En Rituele Interactie Op Dancefestivals, 52.
- 107 Matej Sande, op. cit.
- 108 Rüdiger Schmolke, op. cit.
- 109 Matej Sande, op. cit.
- 110 Jakob Demant, op. cit.
- 111 EMCDDA, Drugs and Crime — a Complex Relationship.
- 112 Réseau européen de prévention de la criminalité, Community-Oriented Policing in the European Union Today, Toolbox Series No. 14, Bruxelles : REPC, 2019.
- 113 Ibid., 62.
- 114 Tore Bjørge, *Preventing Crime: A Holistic Approach*, Basingstoke: Palgrave Macmillan, 2016, 2.
- 115 Van Havere, Wat Is Recreatieel Druggebruik En Welke Cijfers Bestaan Hierover in Vlaanderen? Een Overzicht Vanuit Gezondheidsperspectief, 22.
- 116 Rüdiger Schmolke, op. cit.

# BIBLIOGRAPHIE

- Antonopoulos, Georgios A., Georgios Papanicolaou & Mark Simpson. Entertainment Starts with an E: The Ecstasy Market in Greece. *Trends in Organized Crime* 13 (2010), 31-45. <https://dx.doi.org/10.1007/s12117-009-9088-7>.
- Bjørge, Tore. *Preventing Crime: A Holistic Approach*. Basingstoke: Palgrave Macmillan, 2016.
- Calafat, Amador, Cesáreo Fernández, Monserrat Juan, Anu-Hanna Anttila, Mark Bellis, Karl Bohrn, Regina Fenk, Karen Hughes, Andrea Kersch, Anna Kokkevi, Kristiina Kuussaari, Frank Leenders, Fernando Mendes, Ionna Siamou, Joseph Simon, Goof van de Wijngaert & Patrizia Zavatti. *Cultural Mediators in a Hegemonic Nightlife Opportunities for Drug Prevention*. *Opportunities for Drug Prevention*. Palma de Mallorca: IREFREA, 2004.
- Dorn, Nicholas, Karim Murji & Nigel South. *Traffickers: Drug Markets and Law Enforcement*. London: Routledge, 1992.
- EMCDDA. Developments in Drug Use within Recreational Settings. Lisbon: EMCDDA, 2006.
- EMCDDA. Drugs and Crime — a Complex Relationship. *Drugs in focus* 16 (2007).
- EMCDDA. European Prevention Curriculum: A Handbook for Decision-Makers, Opinion-Makers and Policy-Makers in Science-Based Prevention of Substance Use. Luxembourg: Publications Office of the European Union, 2019.
- EMCDDA. Responding to Drug Use and Related Problems in Recreational Settings. Lisbon: EMCDDA, 2012.
- EMCDDA & Europol. EU Drug Markets Report. Luxembourg: Publications Office of the European Union, 2019.
- EMCDDA & Europol. EU Drug Markets Report. Luxembourg: Publications Office of the European Union, 2016.
- EMCDDA & Europol. EU Drug Markets: Impact of COVID-19. Luxembourg: Publications Office of the European Union, 2020. <https://dx.doi.org/10.2810/19284>.
- European Crime Prevention Network. Awareness-Raising Never Hurt Anyone, Did It? Mythbuster. Brussels: EUCPN, 2020. <https://eucpn.org/document/mythbuster-awareness-raising-never-hurts-does-it>.
- European Crime Prevention Network. Community-Oriented Policing in the European Union Today. Toolbox Series No. 14. Brussels: EUCPN, 2019. <https://eucpn.org/toolboxcop>.
- Fisher, Henry & Fiona Measham. Night Lives: Reducing Drug-Related Harm in the Night Time Economy. x: All-Party Parliamentary Group for Drug Policy Reform.
- Gervilla, Elena, Zara Quigg, Mariàngels Duch, Montse Juan & Clarisse Guimarães. Adolescents' Alcohol Use in Botellon and Attitudes Towards Alcohol Use and Prevention Policies. *International Journal of Environmental Research and Public Health* 17:3885 (2020).
- Goossens, Ferry & Joris Van Damme. Muziekfestivals En Druggebruik. Een Drugsvrije of Pragmatische Aanpak? *Cahiers Politiestudies* 52:3 (2019), 155-28.
- Kelly, Danielle, Karen Hughes & Mark Bellis. Work Hard, Party Harder: Drug Use and Sexual Behaviour in Young British Casual Workers in Ibiza, Spain. *International Journal of Environmental Research and Public Health* 11 (2014), 100051-10061. <https://dx.doi.org/doi:10.3390/ijerph111010051>.
- Lavorgna, Anita. Internet-Mediated Drug Trafficking: Towards a Better Understanding of New Criminal Dynamics. *Trends in Organized Crime* 17 (2014), 250-70. <https://dx.doi.org/10.1007/s12117-014-9226-8>.
- Massari, Monica. Ecstasy in the City: Synthetic Drug Markets in Europe. *Crime, Law & Social Change* 44 (2005), 1-18. <https://dx.doi.org/10.1007/s10611-006-9014-8>.
- Nabben, Ton & Gjalt Jorn Peters. Ecstasy En Rituele Interactie Op Dancefestivals. *Cahiers Politiestudies* 3:52 (2019), 45-60.
- Pauwels, Lieven, Freya Vander Laenen, Eric Maes, Benjamin Mine & Charlotte De Kock. The Social Prevention of Drug-Related Crime (Socprev). Brussels: Belspo, 2018. <http://www.belspo.be>.



be/belspo/organisation/Publ/pub\_ostc/Drug/DR75SummRes\_en.pdf.

Pourmand, A., M. Mazer-Amirshahi, S. Chistov, A. Li & M. Park. Designer Drugs: Review and Implications for Emergency Management. *Human and Experimental Toxicology* 37(1) (2018), 94-101. <https://dx.doi.org/10.1177/0960327117698542>.

Salinas, Mike. The Unusual Suspects: An Educated, Legitimately Employed Drug Dealing Network. *International Criminal Justice Review* 28:3 (2018), 226-42.

Schrooten, Jochen & Joris Van Damme. Waarom Een Zerotolerancedrugbeleid Voor Festivals Niet (Goed) Werkt. *Cahiers Politiestudies* 3:52 (2019), 93-114.

Tossmann, Peter, Susan Boldt & Marc-Dennan Tensil. The Use of Drugs within the Techno Party Scene in European Metropolitan Cities. *European Addiction Research* 7 (2001), 2-23.

UNODC. Market Analysis of Synthetic Drugs. Amphetamine-Type Stimulants, New Psychoactive Substances. Vienna: UNODC, 2017.

Van Damme, Joris & Jochen Schrooten. Leidraad Voor Een Evenwichtig Alcohol- En Drugbeleid Voor Festivals. Brussel: VAD, 2020.

Van Havere, Tina. Wat Is Recreatieeel Druggebruik En Welke Cijfers Bestaan Hierover in Vlaanderen? Een Overzicht Vanuit Gezondheidsperspectief. *Cahiers Politiestudies* 3:52 (2019), 11-28.



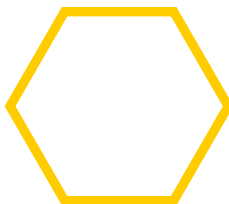


## **CONTACT DETAILS**

EUCPN Secretariat

Email: [eucpn@ibz.eu](mailto:eucpn@ibz.eu)

Website: [www.eucpn.org](http://www.eucpn.org)



[TWITTER.COM/EUCPN](https://twitter.com/EUCPN)



[FACEBOOK.COM/EUCPN](https://facebook.com/EUCPN)



[LINKEDIN.COM/COMPANY/EUCPN](https://linkedin.com/company/EUCPN)